

en avant

Réenchâter l'École DES ORIENTATIONS NOUVELLES

Nouvelle étape dans la dynamique du Réenchâtement de l'École, le Campus 2019, qui s'est déroulé aux Mureaux (78) en mars dernier, a permis de dessiner de nouvelles orientations et pistes d'action pour accompagner les acteurs éducatifs dans leur travail sur la responsabilité en partage. Les travaux collaboratifs de ce séminaire, auquel ont participé 180 personnes reflétant la diversité de l'enseignement catholique, ont porté sur l'évolution des modes de réflexion, de pilotage et d'animation vécus quotidiennement dans les établissements. Ces travaux posent les jalons d'un « chemin de joie, celui qui fait de la responsabilité en partage une clé de relecture de tout ce qui se vit dans nos structures et amène chacun à s'y sentir plus heureux », a déclaré Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique. Quatre thèmes sur lesquels l'École doit travailler ont été dégagés en clôture de ce séminaire : l'hospitalité, l'explicitation, le décloisonnement et la participation de tous. Une synthèse sera proposée au vote du Comité national de l'enseignement catholique (Cnec), le 28 juin prochain.

en dialogue

L'ABAISSEMENT DE L'ÂGE DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

En abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, le projet de loi Pour une École de la confiance « consacre le rôle pédagogique de l'école maternelle dans l'acquisition des savoirs fondamentaux » et vise à réduire les inégalités scolaires et sociales.

Des objectifs partagés par l'enseignement catholique qui salue aussi la possibilité, pour la première année de maternelle, « d'aménagement temporaire de l'assiduité » qu'introduit un amendement déposé par le Sénat le 30 avril dernier (rentrée échelonnée, temps de sieste, présence le matin seulement...).

Sur le plan financier, une telle mesure rend obligatoire la prise en charge par les communes des dépenses de fonction-

nement des classes maternelles, via le système des forfaits qui prévaut pour l'élémentaire mais restait jusqu'alors facultatif avant le CP.

Conscient de l'effort financier demandé aux communes, le Comité national de l'enseignement catholique (Cnec) a adopté, le 29 mars dernier, une déclaration destinée à appeler les responsables des établissements à échanger avec les maires sur les conditions d'une « juste application de la parité ». La déclaration affirme notamment que « les conventions en cours seront respectées jusqu'à leur échéance » et qu'un « étalement sur quelques années des conséquences budgétaires de l'application de la loi pourra être organisé d'un commun accord ».

en soutien

L'ÉCOLE CATHOLIQUE SE MOBILISE POUR NOTRE-DAME

Dans les jours qui ont suivi le gigantesque incendie qui a ravagé le 15 avril dernier la cathédrale Notre-Dame de Paris, le Secrétariat général de l'enseignement catholique, la Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique (Fnogec) et l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) ont invité toutes les communautés éducatives à se joindre à la mobilisation en faveur de sa reconstruction. Dans leur courrier appelant à une action éducative conjointe, ils rappellent que « toute collecte financière, même la plus modeste, n'a de sens que si elle s'opère en complément du travail éducatif et pastoral qui constitue notre responsabilité première ». C'est dans ce sens qu'un dossier proposant des pistes d'action possibles a été joint à cet appel. Il comprend : les coordonnées de la Fondation Notre-Dame à laquelle adresser les fonds collectés ; des propositions d'animation en classe autour de cet incendie afin de discerner l'action la mieux ajustée à l'événement ; différents textes ressources pour aider dans l'analyse et la réflexion.

➤ enseignement-catholique.fr/notre-dame-lecole-catholique-se-mobilise

en examen

ENQUÊTE SUR LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Entre septembre et février derniers, cinq évaluations nationales en français et en mathématiques se sont déroulées pour les élèves de CP, CE1, 6^e et 2^{de}. Leur usage mais aussi le déroulement des épreuves et l'obtention du matériel pédagogique semblaient importants à questionner. Une enquête a donc été menée par l'enseignement catholique durant le mois de mars 2019 : 2000 enseignants ou chefs d'établissement y ont répondu. Le dépouillement et l'analyse sont encore en cours mais quelques conclusions se dessinent déjà. Si l'évaluation est globalement appréciée dans sa conception, les soucis d'acheminement du matériel n'ont pas simplifié la tâche des établissements catholiques. Une restitution sera proposée fin mai.

en poste

M^{GR} ULRICH EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Lors de l'assemblée plénière des Evêques de France d'avril dernier, M^{GR} Laurent Ulrich a été élu président du Conseil épiscopal pour l'enseignement catholique. Il prendra ses fonctions en septembre prochain. Né en 1951 à Dijon, M^{GR} Laurent Ulrich a été ordonné prêtre en 1979 pour le diocèse de Dijon. Cet ancien élève de Saint-Joseph de Reims a exercé son ministère à Lyon puis à Beaune, avant d'être nommé archevêque de Chambéry en 2000, puis archevêque de Lille en 2008. Connu pour son sens pastoral et sa qualité d'écoute, il a choisi pour devise épiscopale : « La joie de croire ».

en préparation

L'IMPACT DES SPÉCIALITÉS

DES CONVENTIONS INTER-LYCÉES

Dans le cadre de la réforme du lycée général, certains élèves seront amenés à suivre un enseignement de spécialité dans un autre lycée d'enseignement catholique que leur lycée d'inscription. Ces situations dépendent à la fois des choix des élèves et des cartes d'enseignements de spécialité. Pour sécuriser cette organisation, le Secrétariat général de l'enseignement catholique a proposé aux chefs d'établissement concernés deux modèles de textes : un exemple de convention organisant la collaboration inter-établissements et un avenant au contrat de scolarisation pour recueillir l'accord explicite des parents.

UNE REFONTE DES PRÉPAS

En 2^{de}, le choix des spécialités suscite des inquiétudes chez les jeunes, les parents... et les enseignants. Malgré l'engagement des ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement

supérieur à ce que ces dernières ne déterminent pas les poursuites d'études, l'idée persiste qu'elles peuvent ouvrir ou fermer des portes, alors que les projets d'études ne pas encore fixés... Pour éclairer les décisions des jeunes, des groupes de travail ministériels étudient les nécessaires évolutions des cursus de l'enseignement supérieur face à la nouvelle architecture du lycée.

RenaSup, réseau post-bac de l'enseignement catholique, qui y participe, pointe ainsi le fait que les classes préparatoires (CPGE) sont organisées en fonction des programmes des anciennes séries. Interrogé en termes de disciplines enseignées et d'organisation pédagogique, leur modèle est appelé à s'adapter.

Visio-conférence de RenaSup le 17 mai sur le choix des spécialités en 2^{de} et l'accès aux Grandes Écoles à 10 h 30 pour les établissements ayant des CPGE et à 14 h pour tous les autres sur : renasup.org

en vigilance

PARCOURSUP : VERS UNE CHARTE POUR LE PRIVÉ

Le 28 mars dernier, la Commission permanente de l'enseignement catholique a adressé une déclaration aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur pour qu'une charte soit signée. Objectif : que le nouveau système d'orientation post-bac Parcoursup prenne mieux en compte les spécificités de l'enseignement privé sous contrat.

Les lycées catholiques proposant des formations supérieures entendent notamment conserver la liberté d'organiser des entretiens de pré-inscription, en toute légitimité, puisqu'ils relèvent de la catégorie des formations dites sélectives.

De même, tout en souhaitant accueillir

davantage d'élèves boursiers, en cohérence avec son projet d'ouverture à tous, l'enseignement catholique ne peut pas se voir imposer des quotas exogènes qui conduiraient, par exemple, à des inscriptions d'office.

Ce refus de toute inscription automatique vaut aussi pour la priorité d'accès en BTS donnée aux élèves de terminale bac pro qui se généralise à la prochaine rentrée.

Dans les territoires où l'enseignement catholique académique a choisi d'y participer, ses établissements décident d'un pourcentage négocié avec les autorités académiques, pour réaliser le classement de leurs propres candidats.

en cours

FORMATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

L'adoption, par le Comité national de l'enseignement catholique (Cnec), le 13 avril 2018, du texte d'orientation sur la formation des chefs d'établissement, qui faisait suite à l'adoption d'un statut unique et d'une certification commune pour les chefs d'établissement des 1^{er} et 2^d degrés de l'enseignement catholique, implique de revoir leur formation et d'engager un travail de collaboration entre l'ECM (École des cadres missionnés), traditionnellement chargée de la formation des chefs d'établissement du 2^d degré, et les Isfec (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique) qui assuraient la formation des chefs d'établissement du 1^{er} degré. « *Il nous faut désormais penser conjointement leur mission* », précise Nathalie Tretiakow, directrice de l'ECM.

Concrètement, un tronc commun sera proposé à tous, avec des temps spécifiques, selon les parcours, pour les 1^{er} et 2^d degrés. C'est déjà le cas depuis trois ans pour l'année de détermination. Cela sera mis en œuvre à la rentrée 2019 pour l'année préalable, puis à la rentrée 2020 pour l'année de post-nomination. Une commission chargée de penser l'ingénierie de formation prépare d'ailleurs un texte, sous la responsabilité du CNTF (Conseil national de tutelle de la formation). Il fixera le cadre commun de la mise en œuvre du texte d'orientation sur la formation des chefs d'établissement. Objectif : garantir un double équilibre, d'une part entre des modules de formation spécifiques et communs, d'autre part entre des modules organisés au niveau national ou local.

en accord

LYCÉES : DES COURS EN LIGNE

À l'heure de la réforme, comment aider les lycées catholiques à élaborer une offre attractive dès la rentrée 2019 ? Une réponse est proposée avec la création d'une plateforme numérique nationale d'enseignement à distance, mêlant cours en ligne et accompagnement des élèves en présentiel, inspirée de l'expérience de Loread (Lorraine enseignement à distance). Portée par RenaSup et mise en œuvre par la société Itslearning, elle pourra héberger les enseignements de différents territoires, prenant en charge les aspects logistiques et techniques. Restera à chacun d'entre eux d'organiser

son dispositif de gestion des moyens et des enseignants, et à prendre en charge les frais d'inscription des élèves (4€ /jeune/an).

Le diocèse de Lyon, les régions Centre-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Lorraine, Champagne-Ardenne et Franche-Comté se sont lancés. « *C'est l'occasion de mutualiser les moyens là où la demande existe*, indique Michel Larray, chef d'établissement à l'origine de Loread, et pilote du projet. *La question se pose aussi pour la formation professionnelle avec la généralisation de sections d'apprentissage dans les établissements et pour l'enseignement supérieur !* »

en prévision

CRPE : MAINTIEN DES POSTES AUX CONCOURS

Le nombre de postes offerts aux concours enseignants 2019 du 1^{er} degré publié par le ministère de l'Éducation nationale s'élève à 1 100 au total pour l'enseignement catholique (1 027 au concours externe, 61 au concours externe spécial et 22 au 3^e concours). « *Si ces chiffres ont pu donner le sentiment d'une augmentation importante pour l'enseignement catholique, il s'agit en fait d'un maintien global du volume, suite à la disparition du recrutement par la voie du concours réservé* (pour mémoire, 370 postes offerts dont 328 pourvus en 2018, ndlr) », précise Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.

PROSPECTIVE : FEUILLE DE ROUTE

Le travail visant l'élaboration d'une politique de développement du réseau des établissements catholiques se poursuit. À partir des remontées des diocèses qui se sont déjà engagés dans des démarches prospectives, et en tenant compte de la nécessité de critères communs (contexte ecclésial, évolution de la démographie locale, environnement économique...), le secrétaire général soumettra à la validation du prochain Conseil national de l'enseignement catholique (Cnec) de juin une feuille de route destinée à l'ensemble des territoires pour les mois à venir.

Urgent ! SERVICE CIVIQUE 2019-2020. Les établissements et structures de l'enseignement catholique ont jusqu'au 17 mai 2019 pour déposer leur projet, en vue d'accueillir l'année prochaine un ou deux des 610 jeunes de 18 à 25 ans pouvant effectuer leur service civique. Il y aura parmi eux des jeunes venus de l'étranger pour effectuer un volontariat de réciprocité. La mission proposée doit être de huit mois et pourra débuter dès le 2 septembre 2019. Elle devra porter sur l'un des huit thèmes établis : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement et développement durable, mémoire et citoyenneté ou développement international. **Plus d'infos : fnogec.org**

en interview

UNE APPLICATION POUR MIEUX GÉRER LES SUPPLÉANTS

Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique, précise les modalités et enjeux de la nouvelle Application nationale de gestion (Ange) dédiée à la gestion des suppléances.

D.R.



L'enseignement catholique compte plusieurs applications de gestion Ange...

Il existe en effet trois applications. Ange 1 et Ange 2 recensent les élèves et les enseignants des établissements des 1^{er} et 2^d degrés. Ces données servent notamment de support à l'enquête lourde de rentrée. Il y a aussi Ange RH, en plein développement, dédiée à la gestion des suppléants et, à terme, à celle du mouvement de l'emploi.

Quels sont les enjeux liés au développement d'Ange RH ?

Le ministère de l'Éducation nationale prépare l'informatisation de la gestion des suppléants du 1^{er} degré via la mise en place de l'application EASI (Échange accéléré pour la suppléance informatisée). L'enseignement catholique travaille à la construction de son système en lien avec celui-ci : avec Ange RH, les chefs d'établissement de l'enseignement catholique vont continuer à gérer séparément leur vivier de suppléants. C'est la première fois

qu'un développement conjoint est opéré avec les services du ministère, avec un lancement fixé au 1^{er} septembre 2019. Les deux applications seront interconnectées. Des éventuels points de blocage entre les systèmes ont ainsi pu être anticipés :

nomenclature des disciplines, nombre de jours à partir duquel on peut déclencher une suppléance ...

Comment cette évolution se prépare-t-elle avec les chefs d'établissement ?

Des formations à Ange RH sont organisées depuis septembre. Début avril, près de 190 participants (administrateurs, gestionnaires) en avaient déjà bénéficié. D'autres ont été assurées directement auprès des chefs d'établissement (140 participants recensés début avril) ainsi qu'auprès de formateurs relais (30 participants).

Ce qui change, c'est la dématérialisation complète du processus de gestion des suppléances. Il n'y aura plus d'échange papier avec l'administration de l'Éducation nationale pour les déclarations d'absences, la recherche des suppléants, la contractualisation avec eux... L'objectif est de gagner du temps et de réduire le délai du déclenchement de la rémunération des suppléants.

en bref

UNE CONVENTION POUR LES ŒUVRES LITURGIQUES

Assurer une juste rémunération aux auteurs et éditeurs de chants liturgiques. Tel est le sens de la convention signée entre le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Sgéc) et le Secrétariat des éditeurs de chants pour la liturgie (Secli).

Le Sgéc s'engage à acquitter les droits de reproduction pour tous les usages ordinaires au sein des établissements (célébration de liturgie, catéchèse, éducation chrétienne). S'agissant des établissements ayant une chorale, une contribution forfaitaire annuelle leur sera directement demandée par le Secli. Leur recensement par le Sgéc est en cours.

LE CONGRÈS DE L'OIEC À NEW YORK

Éduquer à l'humanisme solidaire pour construire une civilisation de l'amour ». C'est le thème du prochain congrès de l'Office international de l'enseignement catholique (OIEC) qui se tiendra à New York, du 5 au 8 juin prochain.

Ce séminaire sera l'occasion de s'interroger notamment sur les convergences éducatives entre les orientations définies par les Nations Unies, avec le plan Éducation 2030, et celles proposées par l'Église avec l'encyclique *Laudato si'*. Parmi les intervenants : M^{gr} Zani, secrétaire de la Congrégation pour l'éducation catholique, et Quentin Wodon, économiste à la Banque mondiale.



RETROUVEZ LA CHRONIQUE

DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

CHAQUE MERCREDI À 12 H 55

DANS ÇA FAIT DU BIEN DE MELCHIOR GORMAND

